Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Assemblée Permanente

EuroArtisanat

La lettre d'actualité européenne du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat

OCTOBRE - NOVEMBRE 2015, N°19

DANS CE NUMÉRO

L'actualité institutionnelle
P1 • Colloque TPE et climat
P2 • Marques européennes
• Label EER
• Travail non déclaré

L'Europe de l'artisanat
P2 • Conférence de la Chambre de métiers du Luxembourg

Les CMA en action
P3 • Forum "Un artisanat fort pour une Europe forte"

Euro brèves
P3

Chiffre clé
P3

AGIR POUR REUSSIR
www.artisanat.fr

L'actualité institutionnelle

Le changement climatique, levier de développement pour les petites entreprises européennes

Alors que se tenait à Paris, du 30 novembre au 15 décembre 2015, la conférence mondiale sur le climat COP 21, l'APCMA a organisé, fin septembre, un colloque européen consacré à l'environnement avec le soutien de l'ADEME. Objectifs : faire valoir le rôle des entreprises artisanales dans la lutte contre le réchauffement climatique et diffuser les bonnes pratiques au niveau européen.

Daniel Calleja Crespo, directeur de la DG Environnement à la Commission européenne, l'a martelé en ouverture du colloque : l'économie circulaire est une opportunité économique pour l'Europe.

Les représentants des PME d'une quinzaine d'Etats membres ont partagé ce constat : la lutte contre le changement climatique constitue une opportunité de création d'emplois, d'activités, de modes de production et de produits innovants. Les exemples ne manquent pas dans l'artisanat : valorisation des graisses et déchets verts en galettes d'engrais organo-minéral par l'entreprise Labat, production d'électricité à partir des fumées de carbonisation par l'entreprise Carbonnex, etc. Encore faut-il que la règlementation et les financements, notamment européens, prennent en compte les réalités et les spécificités des petites entreprises. Des enjeux environnementaux globaux découlent certaines obligations réglementaires qui sont souvent pensées à destination des multinationales, en oubliant qu'elles s'appliquent en général aux entreprises de toute taille, sans distinction de leur capacité contributive et de leurs ressources humaines.

C'est dans cet esprit "Penser aux petits d'abord" que s'inscrivent les 25 propositions de l'artisanat pour lutter contre le réchauffement climatique, recueil des idées exprimées lors du colloque. Traduction concrète de la volonté des petites entreprises d'appréhender positivement les enjeux environnementaux, elles constituent une feuille de route, à l'heure des débats sur REACH, l'économie circulaire ou encore l'étiquetage de l'efficacité énergétique.

L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) est l'établissement public national fédérateur des chambres de métiers et de l'artisanat. L'APCMA est au service des chambres de métiers et de l'artisanat : ses instances animent le réseau, développent des actions collectives et des services communs à destination des chefs d'entreprises artisanales, collaborateurs, jeunes, créateurs et repreneurs d'entreprises. L'APCMA est le partenaire des organisations professionnelles de l'artisanat et l'interlocuteur des pouvoirs publics nationaux et européens.

Un nouveau système de protection des marques favorable aux petites entreprises

Les législateurs européens ont abouti à un accord sur la réforme du droit des marques. Résultat : les petites entreprises devraient pouvoir protéger leurs marques plus facilement et à moindre coût, notamment grâce à une réduction du niveau des taxes et à l'assouplissement des procédures administratives de contestation. L'APCMA regrette néanmoins que les organisations représentatives des petites entreprises ne soient pas considérées comme des acteurs à part entière de ce nouveau système compte tenu du rôle d'information et de conseil du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat auprès des entreprises.

L'Union européenne récompense les régions qui s'engagent pour les petites entreprises

Créé en 2009 par le Comité des Régions et la Commission européenne, le prix de la Région européenne entreprenante (EER) distingue chaque année trois régions européennes qui s'engagent à mettre en œuvre des politiques territoriales innovantes pour soutenir les PME. Pour l'année 2016, le label EER a été décerné aux régions de Lombardie (Italie) et de Petite-Pologne, ainsi qu'à la ville de Glasgow (Royaume-Uni).

Membre du jury, le directeur général de l'APCMA a participé à la conférence organisée par le Comité des Régions en présence de son Président, Markku Markkula, pour célébrer le cinquième anniversaire du label. Il a rappelé à cette occasion toute la pertinence de l'échelon régional pour le développement des entreprises artisanales. Les quinze régions désormais labélisées "EER" constituent un vivier de bonnes pratiques à diffuser à travers l'Europe.

Les collectivités territoriales de toute l'Europe sont invitées à valoriser leur action en faveur des petites entreprises en adressant au Comité des Régions leur candidature avant le 18 mars 2016 pour l'attribution du label EER 2017.

Création d'une plateforme pour lutter contre le travail non déclaré

Les législateurs européens ont abouti à un accord sur la mise en place d'une plateforme pour lutter contre le travail non déclaré. L'objectif est de créer un cadre permettant aux Etats membres de développer une expertise commune de ce phénomène et de faciliter l'échange d'informations. Des outils devraient être élaborés, tels que des lignes directrices relatives à la mise en œuvre de la législation, un manuel de bonnes pratiques ou encore un système d'évaluation par des pairs. La plateforme rassemblera la Commission européenne, les Etats membres et les partenaires sociaux. Des observateurs externes auront également la possibilité de participer aux réunions.

Cette décision devrait permettre de mieux coordonner la lutte contre la concurrence déloyale au niveau européen. Parmi les pistes de travail, l'APCMA préconise de renforcer les contrôles sur les personnes qui effectuent des activités non déclarées et pas seulement sur les entreprises existantes et immatriculées. Les approches communes qui seront développées ne devront pas conduire à une harmonisation par le bas des activités de contrôle.

L'Europe de l'artisanat

Forum "PME et artisanat en Europe" de la Présidence luxembougeoise de l'Union

(c) Chambre des métiers / Photo Kalliste

Dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, la Chambre des Métiers du Luxembourg et ses partenaires européens, dont l'APCMA et les membres du Conseil interrégional des Chambres des métiers de la Grande Région, ont organisé, le 29 octobre, un Forum d'échange d'idées et de bonnes pratiques sur les entreprises artisanales en matière d'éco-innovation et de transformation numérique.

A cette occasion, Francine Closener, Secrétaire d'Etat à l'Economie du Luxembourg, a appelé la Commission européenne à présenter un nouveau Small Business Act. Un message repris en écho par la centaine de participants.

Les enjeux et perspectives de l'éco-innovation pour les petites entreprises ont été au cœur des discussions de la table ronde composée de Claude Turmes (Parlement Européen), François Moutot (APCMA), Veronique Willems (UNIZO), Romain Schmit (Fédération des Artisans), Christian Tock (Ministère de l'Economie du Luxembourg) et Karolina D'Cunha (Commission européenne). L'artisanat espère recevoir dans le cadre du Plan d'action vert pour les PME et de l'initiative de la Commission européenne en matière d'économie circulaire un soutien plus important, afin de donner la possibilité aux petites entreprises de transformer les contraintes environnementales en opportunités.

Les CMA en action

Dix chambres de métiers européennes réunies à Bruxelles pour promouvoir les attentes de l'artisanat

Dix organisations partenaires de l'artisanat d'Allemagne, de France, de Pologne et de République tchèque ont signé, le 29 septembre, un manifeste commun présentant les attentes de l'artisanat à l'occasion du Forum « Un artisanat fort pour une Europe forte » organisé à Bruxelles. En présence de représentants de la Commission européenne, dont Kristin Schreiber, directeur de la politique PME, les élus de la CRMA d'Ile-de-France et de la CMA du Val-de-Marne ont ainsi appelé de leurs vœux une politique favorable aux entreprises artisanales au niveau européen, notamment en matière d'économie numérique et de formation professionnelle.
Les organisations partenaires ont également rappelé toute la pertinence de l'exigence de qualification professionnelle dans l'artisanat. Dix ans après la réforme menée en Allemagne pour réduire le nombre de professions réglementées dans l'artisanat, le bilan économique et social dressé par les organisations allemandes est négatif. La chute des entrées en apprentissage et la baisse du taux de survie de ces entreprises en sont deux illustrations.
Cette initiative commune témoigne, une fois de plus, de la richesse et de l'importance des jumelages entre les chambres de métiers en Europe.

- *Lire les propositions des dix organisations signataires*

Le chiffre clé

92,7 % *Part des entreprises de moins de dix salariés en Europe*
Source : Eurostat, novembre 2015

EURO BREVES

- *Auditionnée au Comité économique et social européen ainsi qu'au Parlement européen, l'APCMA a appelé à la simplification du programme Erasmus+ pour la mobilité des apprentis. Trois grands axes d'amélioration : simplifier les règles administratives et financières, optimiser les ressources et valoriser l'engagement des entreprises.*

- *Les parlementaires ne sont pas parvenus à un accord concernant les « sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée » (SUP). D'aucuns soulignent, comme l'APCMA, que ce nouveau régime est de nature à créer d'importantes distorsions de concurrence. Le projet de rapport est attendu pour début 2016.*

- *Parlement et Etats membres sont parvenus à un accord sur la procédure européenne de règlement des petits litiges. Il fixe le plafond pour l'utilisation de cette procédure simplifiée à 5000 euros, pour les personnes physiques et morales. La mise en œuvre est prévue pour 2017.*

- *Dans sa réponse à la consultation sur la CRD IV, l'APCMA dénonce les risques d'une révision de la pondération du risque PME pour l'accès au financement des petites entreprises.*

- *Le 5 novembre, l'APCMA a organisé, en présence de Jean-François Aguinaga, chef d'unité normalisation à la Commission européenne, un séminaire consacré à la normalisation dans les TPE/PME.*

- *L'APCMA a été reçue au Parlement européen par les délégations françaises du groupe Les Verts/ALE d'une part et du groupe des Socialistes et démocrates d'autre part. Ces réunions de travail ont permis d'échanger sur les priorités de l'artisanat pour la législature en cours.*

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Assemblée Permanente

EuroArtisanat : La lettre d'actualité européenne du réseau des CMA · Bimestrielle
Directeur de la publication : Alain Griset · Rédacteur en chef : François Moutot
Rédaction : Laure-Anne Copel, Lucile Tronel · crédit photo : Niko · europe@apcma.fr
Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat
12, avenue Marceau - 75008 Paris - France - Tél.: +331 44 43 10 00 - Télécopie : +331 47 20 34 48
Internet : www.artisanat.fr - Courriel : info@apcma.fr N°Indigo 0 825 36 36 36